



EN QUOI SOMMES NOUS CONCERNE-E-S PAR LA REFORME DES RETRAITES AU CHU DE CAEN ?

Actuellement :

- Le calcul de nos retraites, c'est 75% sur la base des salaires des 6 derniers mois
- Plusieurs agents « bénéficient » de la catégorie active, ce qui permet de partir 5 ans plus tôt, au vu de la pénibilité de leur métier, que l'âge légal (fixé à 62 ans)

Avec le projet de réforme :

- Le calcul de nos retraites s'effectuera sur l'ensemble de notre carrière (ce qui entraînera automatiquement une baisse des pensions)
- Perte de la catégorie active -> donc la carrière s'allonge de 5 ans
- Instauration d'un âge pivot à 64 ans (actuellement suspendu, mais nous ne sommes pas dupes !) -> donc allongement de 2 ans de la durée de la carrière (sinon, même avec une carrière « pleine », si départ à 63 ans = - 5%, si départ à 62 ans = - 10%)
- Donc pour certains agents : 5 + 2 = 7 années de travail en plus !!!

Il faut également se dire que TOUT LE MONDE est concerné !!! Pas que ceux d'entre nous nés après 1975 ! Alors toutes et tous manifestons notre refus de la réforme !!!

Camille, née en 1980, 2 208 € net en fin de carrière

Retraite à :	62 ans	64 ans	66 ans
Dans le système actuel	1 321 €	1 561 €	1 729 €
Avec le système à points, sans âge pivot	1 300 €	1 358 €	1 443 €
	- 130 €		
Avec le système à points, avec âge pivot	1 170 €	1 358 €	1 587 €

